



APPEL D'OFFRES BON 2021-09-01
VENTE POUR DÉMÉNAGEMENT 191, AVENUE PORT-ROYAL

La ville de Bonaventure demande des soumissions relativement à la vente pour déménagement de la maison située au 191, avenue Port-Royal, le terrain demeurant propriété de la Ville.

CONDITIONS ET OUVERTURE DES SOUMISSIONS

Les documents nécessaires à la soumission sont disponibles sur le site Internet de la Ville sous l'onglet *Appels d'offres* à l'adresse villebonaventure.ca à compter du mercredi 8 septembre 2021.

Les soumissions complétées devront parvenir à l'hôtel de ville, au plus tard le 30 septembre 2021 à 11h00. Elles doivent inclure toute la documentation, le formulaire et le bordereau de prix prévus à cet effet dans le document d'appels d'offres BON-2021-09-01. L'enveloppe dans laquelle sera envoyée la soumission, doit être opaque, cachetée et identifiée de la façon suivante:

Nom du SOUMISSIONNAIRE Adresse, Ville (Province) Code postal Ville de Bonaventure François Bouchard – directeur général et trésorier 127, avenue de Louisbourg Bonaventure (QC) G0C-1E0
SOUMISSION Appel d'Offres n ^o : BON-2021-09-01 Titre du dossier: VENTE DE LA MAISON AU 191, AVENUE PORT-ROYAL - BONAVENTURE

Les soumissions devront être valides pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'ouverture des soumissions.

Les soumissions reçues par télécopieur ou par courrier électronique ne sont pas acceptées. Les soumissions reçues après l'heure de tombée seront retournées aux soumissionnaires sans être ouvertes.

L'ouverture publique des soumissions se fera à compter de 11 h, le même jour, dans la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville de Bonaventure, en présence des personnes concernées.

La ville de Bonaventure ne s'engage à accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation envers le ou les soumissionnaires.

Pour toute information supplémentaire, communiquer avec le directeur général et trésorier François Bouchard, responsable de l'appel d'offres de Bonaventure, à l'adresse courriel suivante : directiongenerale@villebonaventure.ca.

CONDITIONS D'ADMISSION

Outre les citoyens et entrepreneurs ayant un établissement au Québec, sont autorisés à soumissionner pour l'exécution des travaux, ceux qui ont un établissement dans une province ou un territoire visé par un accord intergouvernemental de libéralisation des marchés applicable à la Municipalité.

Toute soumission doit, pour être valide, être accompagnée d'une garantie de soumission sous forme de chèque visé, de cautionnement ou de garantie bancaire valide pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours d'un montant forfaitaire de cinq cent (500) dollars et émis au nom de la Municipalité de Bonaventure.

Donné à Bonaventure, ce 8^e jour du mois de septembre 2021.


François Bouchard,
Directeur général et trésorier